



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.10/2007/3
2 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et
de l'évaluation de l'environnement

Huitième session
Genève, 12 et 13 juin 2007
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT AU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

**ÉLÉMENTS POUR LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXÉCUTION
DE SON MANDAT**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note a été rédigée conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa septième session (ECE/CEP/AC.10/2006/12, par. 49). Elle présente brièvement les activités menées par le Groupe de travail entre 2004 et le début de 2007 et l'appui extrabudgétaire qui a été apporté ou annoncé au Groupe. L'additif (ECE/CEP/AC.10/2007/3/Add.1) est une synthèse des réponses au questionnaire que le secrétariat avait distribué aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale membres du Groupe de travail, à la demande du Groupe. Celui-ci devrait faire des observations sur la note et l'additif et s'accorder sur le rapport final à présenter au Comité.

INTRODUCTION

1. Conformément à son mandat révisé (ECE/CEP/116, par. 30 et annexe I) et au plan de travail (CEP/AC.10/2005/2, annexe) adopté par le Comité des politiques de l'environnement à sa douzième session (ECE/CEP/127, par. 26), le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement s'est essentiellement attaché à contribuer au quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement destiné à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui se tiendra à Belgrade, et à renforcer les capacités d'information et d'observation en matière d'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Les activités menées de 2004 à début 2007 ont bénéficié de contributions financières des Gouvernements de l'Autriche, de l'Espagne, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que de l'Agence européenne pour l'environnement (Programme Tacis de la CE) et du secteur privé. Les pays ayant accueilli des ateliers (Pologne et Ukraine) ou offert de le faire (Biélorus) ont fourni ou annoncé des contributions en nature. On trouvera un état des dépenses en annexe à la présente note.

2. Le Groupe de travail a tenu trois réunions en 2005-2006. Le nombre de pays de la CEE représentés a varié de 20 à 27. Y ont également participé des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Division de statistique de l'ONU, du Centre européen de l'environnement et de la santé (CEES), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Centre de coordination pour les questions chimiques de l'EMEP, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'organisations de la société civile et du secteur privé. Quatre ateliers ont été organisés en Pologne, en Moldova, dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Une réunion du Groupe de travail et un atelier (au Biélorus) sont prévus en 2007. On trouvera ci-après un aperçu des principaux résultats des réunions tenues.

I. APPUI AU QUATRIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

3. Le Groupe de travail a étudié l'approche initiale de l'établissement du rapport d'évaluation destiné à la Conférence de Belgrade (évaluation de Belgrade) adoptée par l'AEE, la table des matières proposée ainsi que le calendrier envisagé. Il a ensuite examiné l'état d'avancement du rapport et une description détaillée de celui-ci. Les pays de l'EOCAC membres du Groupe de travail avaient facilité la collecte de données pour le rapport en envoyant des experts à une série de trois ateliers organisés conjointement par l'AEE et le PNUE à l'automne 2006 pour examiner certains indicateurs de l'état de l'environnement.

4. À ses sessions, le Groupe de travail a étudié les progrès réalisés dans diverses autres évaluations internationales de l'état de l'environnement et autres activités de collecte de données intéressant le rapport d'évaluation de Belgrade: quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial du PNUE; développement d'un système paneuropéen d'information sur l'environnement et la santé par l'OMS/Europe; questionnaire sur les statistiques de l'environnement établi par la Division de statistique de l'ONU et le PNUE; rapport d'évaluation des progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de l'EOCAC en matière d'environnement établi par l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement dans les

pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale; deuxième *Environmental Outlook* de l'OCDE. Il a examiné les synergies entre les divers rapports et a formulé des observations.

5. À sa septième session en novembre 2006, le Groupe de travail a examiné les questions transversales qui découlaient du projet de rapport, notamment l'existence, la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données, la couverture sous-régionale, les études de cas et la qualité de la traduction russe. Des experts de l'AEE ont présenté des parties du rapport, se concentrant sur la structure, les principaux messages et les points à examiner et à commenter. Le Groupe de travail a formulé des observations sur chaque chapitre ou sous-chapitre, qui ont été consignées dans le rapport de la réunion (ECE/CEP/AC.10/2006/12).

II. INDICATEURS ET ÉVALUATIONS DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

6. Un atelier sur l'application des indicateurs de l'état de l'environnement a été organisé, en coopération avec le Centre régional pour l'environnement (CRE) Moldova, en juillet 2004 à Chisinau. Les participants étaient pour la plupart des spécialistes de la question travaillant au sein des ministères de l'environnement (ou les représentants) et des membres des services de statistiques de l'environnement des pays de l'EOCAC. Ils ont débattu des principes et de l'optique selon lesquels seraient élaborés des principes directeurs pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et ont étudié les projets de descriptif de chaque indicateur susceptible d'être retenu. Il en est ressorti qu'il fallait approfondir les travaux et les discussions avant que de pouvoir présenter des principes directeurs au Comité des politiques de l'environnement pour adoption (pour plus de détails, se reporter au document CEP/AC.10/2005/4).

7. Le projet de principes directeurs ainsi établi et étudié par le Groupe de travail en juin 2006 visait des indicateurs considérés par les pays de l'EOCAC comme hautement prioritaires du point de vue des exigences tant nationales qu'internationales, compréhensibles pour le public et bénéficiant, dans la mesure du possible, d'orientations méthodologiques internationales. Un autre critère important était la présence de ces indicateurs dans d'autres listes internationales d'indicateurs. Le Groupe de travail a décidé d'examiner ce projet en détail lors d'un atelier à Donetsk (Ukraine).

8. Les résultats de cet atelier, organisé à l'automne 2006 et auquel ont participé activement des experts et des statisticiens de l'environnement des pays de l'EOCAC, de l'AEE et du PNUE, ont été présentés au Groupe de travail à sa session extraordinaire en novembre 2006. Le Groupe de travail s'est accordé sur les Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les Directives pour l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs et les Recommandations aux Gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application des indicateurs de l'état de l'environnement et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs (ECE/CEP/2007/8), et il les a soumis au Comité des politiques de l'environnement pour adoption.

9. Faute de ressources extrabudgétaires, le Groupe de travail n'a pas pu aider les pays à mettre en place des mécanismes institutionnels et à renforcer leurs capacités nationales pour l'établissement des rapports périodiques sur l'état de l'environnement. Ces éléments du plan de travail n'ont pas été exécutés.

III. SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES ENTREPRISES

10. L'établissement d'évaluations paneuropéennes de l'état de l'environnement, la collecte de données pour les études de performance environnementale des pays et les notifications en application de divers accords multilatéraux sur l'environnement ont confirmé une fois de plus qu'il était nécessaire d'améliorer sensiblement la surveillance de l'environnement et la collecte de données dans les pays de l'EOCAC, notamment dans des domaines tels que les émissions dans l'atmosphère, les rejets en milieu aquatique et la gestion des déchets. Pour aider les pays de l'EOCAC à résoudre leurs problèmes actuels de surveillance de l'environnement et de publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises, le Groupe de travail a fait le bilan de la mise en place, dans les sous-régions de la CEE, de règlements et d'incitations économiques efficaces et de l'application d'outils d'information novateurs pour la gestion de bases de données et les notifications en ligne, en vue de faciliter la communication de données par les entreprises aux autorités chargées des questions d'environnement.

11. Une table ronde et un débat d'experts ont été organisés lors des sessions du Groupe de travail afin que les représentants des pays de l'OCDE et de l'EOCAC puissent partager des informations sur leur expérience de l'autosurveillance et de la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises, et examiner les mesures susceptibles d'être prises par les pouvoirs publics à différents niveaux ainsi que par les entreprises, les organisations internationales et les associations de la société civile. Des représentants de ministères de l'environnement, d'autorités locales, des milieux commerciaux et industriels et d'associations de la société civile ont présenté des études de cas mettant en lumière des approches – prescriptions juridiques, dispositions institutionnelles, directives et indicateurs de communication des données – qui permettraient de faciliter la communication de données environnementales par les entreprises et de promouvoir de bonnes pratiques dans l'entreprise pour la conception de systèmes efficaces d'autosurveillance.

12. L'atelier sur la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises s'est tenu en septembre 2006 à Debe (Pologne) (ECE/CEP/AC.10/2006/14). Des experts représentant des organes gouvernementaux nationaux ou locaux chargés de la surveillance de l'environnement ou du respect des normes environnementales, des organismes de statistique et autres institutions étatiques, des entreprises et des organisations non gouvernementales ont échangé des informations sur l'expérience acquise dans les sous-régions de la CEE, principalement dans les pays de l'EOCAC, concernant l'adoption de mesures juridiques, normatives, institutionnelles, financières et techniques en vue d'améliorer la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises. Il en a résulté un projet de directives pour le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises.

13. À sa septième session, le Groupe de travail a examiné et adopté la version révisée des directives pour le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises, avant de la présenter au Comité des politiques de l'environnement pour adoption (ECE/CEP/2007/9).

14. Plusieurs entreprises de production de produits chimiques, de pétrole, de gaz et d'électricité de pays de l'EOCAC ayant participé aux réunions du Groupe de travail ont décidé de mettre en place un conseil consultatif des entreprises dans le cadre du Groupe de travail pour contribuer à la promotion d'initiatives entrepreneuriales en matière de surveillance de l'environnement et de publication d'informations sur l'état de l'environnement. D'autres sociétés intéressées peuvent participer à ce conseil, qui lancera des activités d'appui au plan de travail du Groupe de travail dont les coûts seront assumés par les sociétés intéressées par ces activités. Dans un premier temps, et pour répondre à l'intérêt que certaines délégations du Groupe de travail avaient manifesté pour le suivi des directives sur le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises, l'une des principales sociétés de ce conseil consultatif a financé une étude de faisabilité concernant l'élaboration de directives sur la surveillance de l'environnement pour l'industrie chimique. Le Groupe de travail examinera les résultats de cette étude à sa session de juin 2007.

IV. ADAPTATION DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE AUX PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

15. Pour exécuter la partie de son mandat concernant l'évaluation des prescriptions nationales relatives à la surveillance de l'environnement et l'amélioration de la comparabilité internationale des données relatives à l'environnement, le Groupe de travail a débattu, à sa sixième session, de l'adaptation des réseaux de surveillance de la qualité de l'air dans les pays de l'EOCAC (ECE/CEP/AC.10/2006/3). L'évaluation a porté sur les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, notamment les densités de surveillance, les paramètres mesurés, la fiabilité des mesures et des analyses, les normes de qualité de l'air, la gestion et la communication des données, et les programmes et plans de modernisation des réseaux. La situation des pays de l'EOCAC a été examinée à la lumière des prescriptions figurant dans les accords multilatéraux sur l'environnement, des lignes directrices, normes et manuels élaborés par des organisations internationales, ainsi que des approches et de l'expérience du renforcement de la surveillance de la qualité de l'air dans l'Union européenne et aux États-Unis.

16. Au cours des débats, les délégations des pays de l'EOCAC ont abordé les questions suivantes: densité insuffisante des réseaux dans les zones urbaines; difficultés posées par l'introduction de mesures automatisées et la création de stations de fond et de stations transfrontières; progrès réalisés dans l'élargissement de l'éventail de paramètres mesurés et dans l'harmonisation des concentrations maximales autorisées au niveau national avec les normes et directives internationales en matière de qualité de l'air (ou avec les plans élaborés à cette fin); et élaboration de programmes de modernisation et d'actualisation des réseaux existants financés par des sources aussi bien intérieures qu'extérieures. Les délégations se sont déclarées préoccupées par l'absence de liens entre les programmes actuels de mesure et les politiques et décisions adoptées en matière de réduction de la pollution de l'air. On a souligné la nécessité d'élaborer un document stratégique pour aider les pays de l'EOCAC à réviser leurs programmes de surveillance de l'air en y intégrant des réglementations en matière de surveillance assorties d'objectifs et en faisant des programmes de mesure un instrument de surveillance des progrès obtenus dans la réalisation de ces objectifs.

17. À la suite de ces débats, le Groupe de travail a décidé d'organiser un atelier au Bélarus en 2007 sur les interactions entre la surveillance de la qualité de l'air et les stratégies de protection de l'air dans les pays de l'EOCAC. L'atelier servira essentiellement à élaborer un

document stratégique destiné à aider les pays de l'EOCAC à réviser leurs programmes de surveillance de l'air en faisant de la surveillance un outil concret pour définir des objectifs, fixer des stratégies de réduction de la pollution et mesurer les progrès obtenus dans la réalisation de ces objectifs ainsi que l'efficacité des mesures de réduction de la pollution. Le Bureau de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et l'AEE sont convenus de coopérer avec le Groupe de travail dans cette entreprise.

V. ÉTABLISSEMENT DE RÉSEAUX ET DE BASES DE DONNÉES ÉLECTRONIQUES

18. Le Groupe de travail a organisé, en mai 2004 près de Moscou, un atelier sur l'utilisation de bases de données électroniques pour la communication de données environnementales.

On trouvera la documentation s'y rapportant à l'adresse: http://www.unece.org/env/europe/monitoring/TandG_en.html.

19. Les participants à l'atelier ont examiné l'utilisation actuelle des technologies des télécommunications dans les ministères de l'environnement des pays de l'EOCAC, notamment l'existence d'ordinateurs personnels et de réseaux Intranet, l'accès au courrier électronique et à Internet et la création de sites Web officiels relatifs à l'environnement, en tant que moyens de soutenir et de promouvoir la communication et la publication de données sur l'environnement. Ils ont également examiné la situation dans ces pays concernant la publication de rapports nationaux sur l'état de l'environnement et d'autres publications périodiques sur l'environnement.

20. Les participants ont proposé que les pays de l'EOCAC disposent d'un système électronique de notification de données environnementales (EcoReporting) sur le site Web du Groupe de travail. Ce système serait analogue au système ReportNet de l'AEE et couvrirait les 15 domaines suivants: état et protection de l'environnement; pollution de l'environnement; atmosphère; changements climatiques; diversité biologique; forêts; pêche; terres et sols; eau; environnement marin; déchets; hygiène du milieu; situations d'urgence; statistiques de l'environnement; et développement durable. Les outils de notification nationaux seraient des publications (périodiques ou occasionnelles) telles que rapports sur l'état de l'environnement, recueils et bulletins, programmes concernant l'environnement et programmes d'action, et études sur leur mise en œuvre. Les outils internationaux couvriraient initialement 30 instruments juridiques, organisations et programmes multilatéraux concernant l'environnement.

21. Le système EcoReporting a démarré début 2005 (<http://unece.unog.ch/enhs/EcoReport/>). La base de données référençait 54 publications nationales et 106 communications de pays adressées à des organismes internationaux. La partie consacrée aux rapports nationaux comprend essentiellement des rapports sur l'état de l'environnement. La plupart des autres références concernent des rapports relatifs à la santé et à l'environnement, des stratégies et des programmes d'action destinés à préserver la diversité biologique, et des bulletins statistiques sur l'environnement. Le volet international du système EcoReporting comporte des liens vers les rapports des pays de l'EOCAC aux organes directeurs des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification et les déchets dangereux, ainsi qu'à la Commission du développement durable de l'ONU. Il est escompté que les administrateurs nationaux dans les pays de l'EOCAC se familiariseront rapidement avec le système EcoReporting à l'aide de nouvelles données et de nouvelles publications.

22. On trouvera des informations sur le système EcoReporting et son fonctionnement dans le document CEP/AC.10/2005/3.

Annexe

**APPUI EXTRABUDGÉTAIRE APPORTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL DE LA
SURVEILLANCE ET DE L'ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT,
2004-2007**

Récapitulatif des dépenses au 31 décembre 2006
(en dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

Poste	Intitulé	Dépenses 2004–2006	Dépenses prévues en 2007*	Total des dépenses 2004–2007
		a)	b)	a) + b)
I.1	Fonds d'affectation sur la surveillance de l'environnement			
I.1.1	<i>Honoraires et frais de voyage des consultants</i>	48 800	20 400	69 200
I.1.2	<i>Frais de voyage du personnel envoyé en mission</i>	11 900	6 000	17 900
I.1.3	<i>Frais de voyage d'experts (Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et ateliers)</i>	119 000	35 700	154 700
I.1.4	<i>Contrats de sous-traitance (ateliers)</i>	86 000	25 200	111 200
I.1.5	<i>Matériel non durable</i>	4 100	0	4 100
I.1.6	<i>Matériel durable</i>	2 500	0	2 500
I.1.7	Total net (I.1.1 + I.1.2 + I.1.3 + I.1.4 + I.1.5 + I.1.6)	272 300	87 300	359 600
I.1.8	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	29 000	9 700	38 700
I.1.9	Total pour le Fonds d'affectation (I.1.7 + I.1.8)**	301 300	97 000	398 300
I.2	<i>Dépenses en nature des pays accueillant des ateliers***</i>	35 000	15 000	50 000
I.3	TOTAL DES DÉPENSES (I.1 + I.2)	336 300	112 000	448 300

* Y compris des dépenses engagées en 2006.

** Provenant de contributions versées ou annoncées comme suit: 19 000 euros de l'Autriche, 30 000 euros de l'Espagne, 20 000 euros de la Norvège, 59 000 euros des Pays-Bas, 45 000 livres sterling du Royaume-Uni, 15 000 francs suisses de la Suisse, 110 000 euros de l'AEE (CE/Tacis) et 15 000 dollars des États-Unis de Nikochim.

*** Dépenses conjuguées du Bélarus, de la Pologne et de l'Ukraine (évaluation).
